

Rapports de comités

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, le gouvernement fédéral ne cesse de s'employer à établir une base économique permettant la création d'emplois à temps plein. Nous avons investi dans le secteur du logement, dans la recherche et le développement, dans la nouvelle technologie et dans de nouveaux programmes de formation, tout cela pour nous assurer d'établir un cadre permettant au secteur privé de nous donner une économie active, stable et permanente.

Nous disons qu'entre-temps, compte tenu de la récession mondiale qui nous afflige, nous devons fournir une aide temporaire à ceux qui sont licenciés, qui n'ont pas d'emploi, ou qui n'ont plus droit aux prestations d'assurance-chômage. C'est pourquoi nous avons mis en œuvre des programmes, comme le Programme de relance de l'aide à l'emploi et les projets de développement communautaire du Canada. Le député se plaint à opposer des emplois temporaires à des emplois à temps plein. Nous considérons, cependant, qu'il est important de donner un emploi aux Canadiens, quel que soit le type d'emploi, et c'est ce que nous essayons de faire.

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT**LA MISE EN APPLICATION DU PROGRAMME D'AUSTÉRITÉ**

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. C'est lui qui est chargé de promouvoir le programme des 6 et 5 p. 100, mais il le fait tellement consciencieusement qu'il l'applique aux retraités. Le ministre a-t-il demandé et obtenu la pleine collaboration de tous les ministres et ministères pour faire appliquer ce programme, particulièrement dans le cas où le gouvernement finance certains projets soit entièrement, soit avec la participation d'autres échelons de gouvernement ou de l'entreprise privée?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, j'ai eu l'appui et la collaboration de tous mes collègues dans ce domaine lorsqu'il s'agissait de mettre en vigueur la politique des 6 et 5 p. 100. C'est une politique qui a l'appui de l'ensemble des ministres, de l'ensemble du caucus de ce côté-ci, et je dirais de l'ensemble de la population du Canada, et j'espère que le député lui-même continuera à l'appuyer dans l'avenir.

● (1200)

[Traduction]

LES TRAITEMENTS DES GESTIONNAIRES DE PROJETS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Pourquoi le ministre a-t-il autorisé que les gestionnaires des projets de développement communautaire obtiennent des traitements qui dépassent de plus de 41 p. 100 la moyenne des traitements en vigueur l'année dernière, ce qui entraîne une réduction du nombre de projets qui peuvent être

lancés? En outre, cela veut dire qu'en moyenne, de 30 à 50 p. 100 des fonds affectés au projet vont au directeur du projet et qu'on ne peut pas employer autant de gens qu'auparavant.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, il me semble que la réponse à cette question est évidente. Les traitements que nous accordons normalement dans le cadre des projets de développement communautaire du Canada sont calculés en fonction du salaire minimum provincial et peuvent varier d'environ 20 p. 100. Cependant, parce que bon nombre de ces projets comportent des petits travaux de construction relativement spécialisés pour la création de services ou d'installations municipaux, il faut donc embaucher quelques employés spécialisés qui s'occupent de la surveillance et de la gestion. Si nous voulons embaucher ces travailleurs pour diriger l'ensemble des projets ou donner la formation spécialisée voulue aux autres travailleurs qui participent aux projets, nous devons offrir un traitement un peu plus élevé. Voilà pourquoi le taux de rémunération est différent.

Le traitement moyen est d'environ \$200 par semaine et il est calculé en fonction du salaire minimum. Seuls les gestionnaires ou les surveillants qui dirigent l'ensemble du projet touchent un traitement plus élevé.

* * *

PÉTITIONS**M. GREENAWAY—ON DEMANDE DES MESURES POUR EMPÊCHER LES CRIMINELS DE PROFITER DE LEURS CRIMES**

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le greffier a déposé sur le bureau le 345^e rapport du greffier des pétitions qui fait connaître qu'il a examiné la pétition présentée par le député de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway) le jeudi 2 décembre 1982 et qu'il constate qu'elle est conforme aux exigences du Règlement quant à sa forme.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE**RÈGLEMENT ET PROCÉDURE—PRÉSENTATION DU 4^E RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL**

M. Thomas H. Lefebvre (Pontiac-Gatineau-Labelle): J'ai l'honneur de présenter le quatrième rapport du comité spécial du Règlement et de la procédure...

[Français]

... en français et en anglais, les deux langues officielles du Canada.

[Traduction]

EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE—PRÉSENTATION DU 6^E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Maurice Harquail (Restigouche): J'ai l'honneur de présenter le sixième rapport du comité permanent de l'expansion économique régionale...